

TRAVAIL LIBERTÉ

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

ARCHITECTURE GENIE CIVIL TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRE

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois

XXXV^e ANNÉE

1913

H DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAYPIN



G^o DESARGUES

MORAND



ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale — 14 »
Un Numéro 75 cent.

ANNONCES

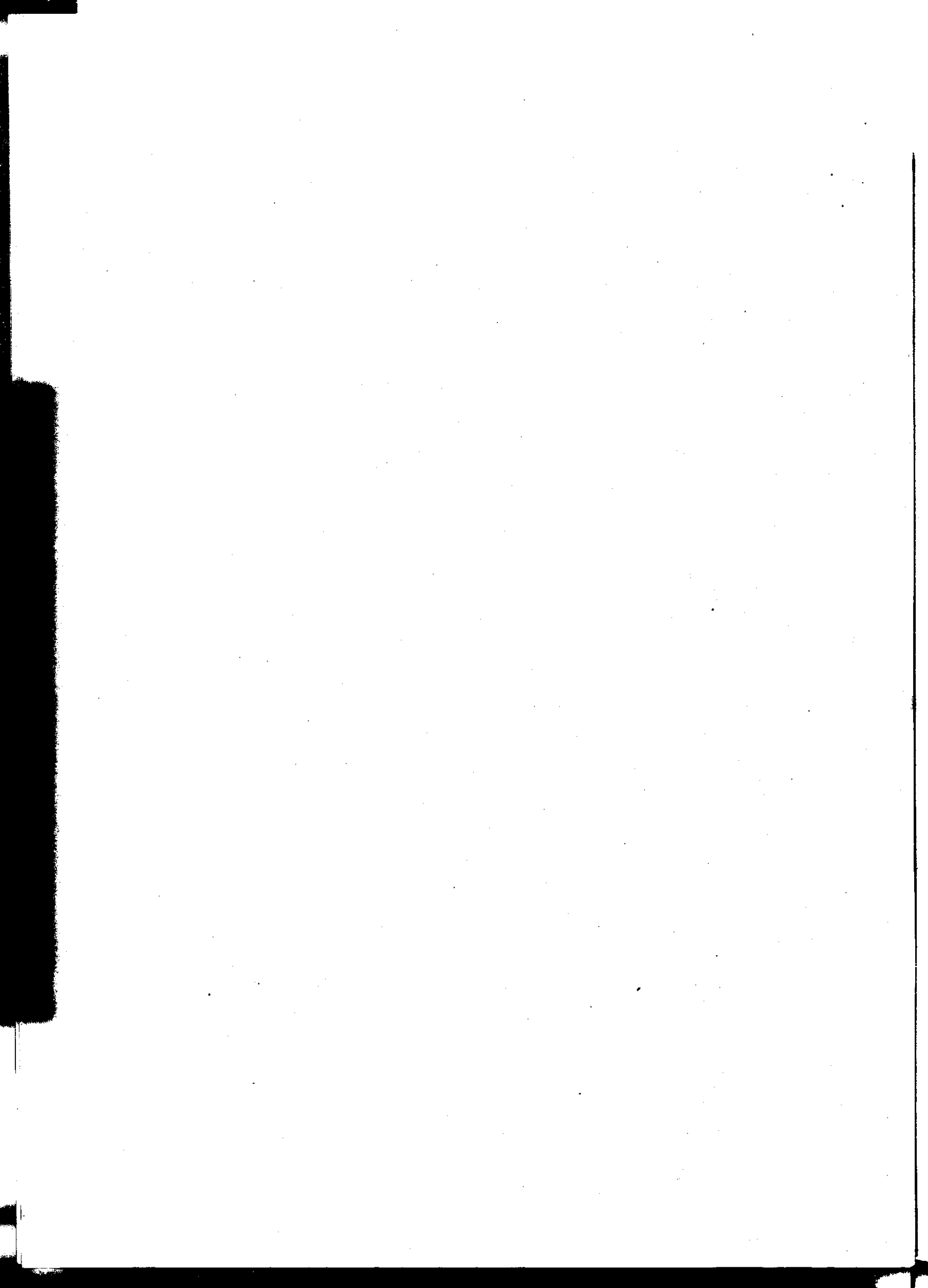
Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.



B. Delaunay & Co. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON



LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le chemin de fer à crémaillère du mont Blanc. — Un chariot roulant sur quatre coins. — Le funiculaire aérien des Pèlerins au col du Midi. — Système à câble porteur unique. — Avantages et sécurité. — Funiculaires et aéroplanes.

Dans notre précédent article sur les lignes du mont Blanc, nous n'avons pas parlé intentionnellement de la ligne principale, celle qui, partant de la gare du Fayet, doit se diriger d'abord sur l'aiguille du Goûter pour, de là, s'élaner intrépidement jusqu'au sommet du mont Blanc.

Le tracé de la ligne, partant de la gare du Fayet-Saint-Gervais, de la Compagnie P.-L.-M., fait un grand détour pour desservir le village de Saint-Gervais et gagner, par Motivon et le mont Forchet, le col de Voza, d'où le regard plonge dans la merveilleuse vallée de l'Arve, depuis le village des Houches, qui s'étale au pied même du versant du col, jusqu'à Chamonix.

Il semblait tout indiqué, par conséquent, de placer le point de départ de la ligne au village des Houches, d'où l'on aurait pu atteindre directement, presque à vol d'oiseau, pour ainsi dire, le col, dont l'altitude est déjà de 1.638 mètres. En passant par Saint-Gervais, on a augmenté de plus de 50 pour 100 l'ascension nécessaire, et le développement de la ligne atteint 7.650 mètres, au lieu de 4.000 que présenterait seulement le raccordement des Houches au col de la Voza.

On s'est préoccupé tout d'abord, évidemment, de desservir le village de Saint-Gervais-les-Bains, qui se trouve à 200 mètres au-dessus de la gare du Fayet. Mais il y aurait un grand intérêt à placer l'origine d'une ligne, dont le terminus ultérieur doit être le sommet lui-même du mont Blanc, en un point beaucoup plus voisin du centre des grandes excursions alpêtres où se donnent rendez-vous les excursionnistes du monde entier, c'est-à-dire la ville de Chamonix. On s'est si bien rendu compte de cette nécessité que ce raccordement est déjà décidé en principe et que la Société du Tramway du Mont Blanc se propose de construire à bref délai la ligne qui doit relier directement la ligne P.-L.-M., du pont Sainte-Marie, voisin du village des Houches, au col de la Voza, pour se souder à la ligne principale du Fayet à l'aiguille du Goûter et au mont Blanc.

Cette dernière ligne n'est encore en exploitation que jusqu'au mont Lachat, dont l'altitude est de 2.073 mètres, et qui se trouve à l'entrée du glacier de Bionasset. Ce dernier est bordé au nord par des crêtes rocheuses qui se dirigent de l'ouest à l'est pour se terminer à l'aiguille du Goûter, dont le sommet s'élève à 3.796 mètres, en face du dôme du même nom, qui atteint la belle altitude de 4.381 mètres.

A partir du mont Lachat, le tracé suit la crête rocheuse qui borde le glacier de Bionasset et s'avance comme un véritable serpent, dont les anneaux sont représentés par le tracé sinusoïdal de nombreux méandres qui se développent successivement en tunnel et à ciel ouvert.

Arrivée au chalet de Tête-Rousse, la ligne continue à longer la crête rocheuse qui s'oriente par un coude accentué vers

le nord, puis elle contourne l'extrémité du promontoire par une boucle en souterrain, sous le glacier de faible profondeur en ce point, et remonte directement vers le nord jusqu'à l'aiguille du Goûter, qui est le terminus provisoire de la ligne.

La concession accordée à la Société du Tramway du Mont Blanc, par le département de la Haute-Savoie, stipule que le concessionnaire sera tenu, sur la demande de l'autorité concédante, de présenter le projet de la dernière section, allant de l'aiguille du Goûter au mont Blanc, dans le délai de quatre ans à dater de l'ouverture de la ligne jusqu'au terminus du Goûter. Celle-ci ne sera pas terminée avant un délai de quatre ans elle-même, de sorte que ce n'est guère avant trois ou quatre lustres que l'on pourra se faire véhiculer jusque sur la cime du mont Blanc.

Actuellement, on peut s'offrir l'ascension, aller et retour, au col de la Voza, pour 16 fr. 35, et l'on peut atteindre le terminus actuel du mont Lachat et revenir au Fayet, moyennant 25 francs, pour une ascension de 1.500 mètres environ. A ce taux, il faudra déboursier 50 francs jusqu'à l'aiguille du Goûter, et l'ascension du mont Blanc ne pourra guère se faire que par un chariot monté sur quatre roues en or, autrement dit sur quatre louis.

La première section, qui doit se terminer à l'aiguille du Goûter, n'a pas de déclivités dépassant 24 centimètres par mètre ; dans les stations, la plate-forme, sans être en palier, n'a pas toutefois d'inclinaison supérieure à 5 centimètres, afin d'éviter l'emploi des crémaillères dans les bifurcations et croisements de voies. Le souci d'éviter l'usure irrégulière des barres de crémaillère, dont l'entretien est très onéreux, a conduit à combiner le tracé de manière à n'utiliser que des courbes d'un rayon égal ou supérieur à 80 mètres.

La voie, de 1 mètre de largeur, est établie sur des traverses posées sur une couche de ballast de 35 centimètres d'épaisseur, et elle est maintenue tous les 50 mètres par des arrêts de glissement constitués par deux poutrelles placées de chaque côté de la crémaillère et noyées dans un bloc de béton de 1 mètre cube.

La ligne, qui est actuellement ouverte à l'exploitation jusqu'au mont Lachat, sur 10.900 mètres, atteindra 18.500 mètres lorsqu'elle sera complétée jusqu'à l'aiguille du Goûter, soit dans quatre ans environ.

Le chemin de fer funiculaire aérien, qui doit relier le hameau des Pèlerins au col du Midi et à la vallée Blanche, constitue un procédé de transport tout particulier, qui n'a rien de commun avec le système à crémaillère et diffère essentiellement des plans inclinés à traction funiculaire : c'est, à proprement parler, un transbordeur aérien analogue à celui qui est déjà en exploitation pour l'ascension du Wetterhorn, en Suisse, dans le massif de la Jungfrau.

Il s'agit, en effet, d'aborder la montagne de front, en s'élevant par le plus court chemin, et, par suite, par la ligne de plus grande pente, depuis la cote de 1.035 mètres, altitude du hameau des Pèlerins, jusqu'au terminus, qui devait être primitivement l'aiguille du Midi, mais qui s'est limité provisoirement au col du même nom, d'un accès et surtout d'un séjour beaucoup plus commode.

Le col, dont l'altitude est de 3.559 mètres, est environ à 300 mètres plus bas que le pic, mais ce sommet est une véritable pointe d'aiguille qui n'offrirait aux touristes qu'un piédestal incertain et plutôt vertigineux. Il sera d'ailleurs facile aux excursionnistes parvenus au col du Midi de faire l'ascension de l'aiguille ou de gagner le sommet du Tacul, s'ils ne préfèrent s'aventurer dans les splendides champs de neige

et de glace qui s'étendent dans la vallée du col, entre les deux sommets qui le dominent.

Dans le système du Wetterhorn, le chariot roulant est supporté par deux câbles situés l'un au-dessous de l'autre, dans un même plan vertical. Mais ce dispositif ne peut être utilisé que dans des cas semblables, où les câbles porteurs sont tendus entre le point de départ et celui d'arrivée, sans supports intermédiaires. Dans le cas actuel, la configuration du terrain et la longueur des portées exigeraient l'emploi de nombreux supports, intercalés entre les points terminus, et le système à deux câbles superposés aurait créé de grandes difficultés pour le passage du chariot au droit des points d'appui.

Ces considérations ont conduit MM. Ceretti et Taufoni, de Milan, chargés d'établir le projet de cette ligne, à adopter l'emploi d'un câble porteur unique. Mais ce système est complété par le câble tracteur fixé à la partie inférieure du chariot de suspension de la voiture, et par un troisième câble, dit câble-frein, qui est intercalé entre les deux autres câbles.

Ce troisième câble constitue une innovation très ingénieuse, car il donne, en premier lieu, la possibilité de réaliser le freinage du chariot, sans avoir recours au câble porteur, qui ne se prêterait pas aisément à cette manœuvre, par suite de ses nombreux points d'appui sur les supports intermédiaires. Mais, en outre, ce câble-frein peut devenir lui-même porteur dans le cas de rupture du câble principal, le chariot venant alors reposer sur ce câble auxiliaire par l'intermédiaire de petits galets fixés à l'avant et à l'arrière du châssis.

Ce n'est pas tout, le câble-frein peut encore servir de secours en cas de rupture du câble tracteur. Il est, en effet, monté, comme le tracteur, en fil sans fin, dont les deux brins passent sur une poulie de renvoi à la station inférieure et sur une poulie motrice à la station supérieure. En temps ordinaire, ce câble est immobilisé de manière à être toujours prêt pour le freinage, mais, si le câble tracteur vient à se rompre, le chariot de suspension de la voiture est agrippé par le freinage automatique sur le câble-frein, qui est alors mis en mouvement pour remorquer la voiture jusqu'à la station.

Grâce à cette ingénieuse combinaison, on obtient, avec un câble porteur unique, la même sécurité qu'avec les deux câbles porteurs de niveau ou superposés du modèle Wetterhorn.

En réalité, le trajet complet est sectionné en une série de quatre lignes distinctes, de sorte que les voyageurs auront à changer trois fois de voiture pour gagner le terminus extrême du col du Midi. Les longueurs de ces sections varient de 1.000 à 2.000 mètres.

Comme l'industrie ne peut livrer des câbles de plus de 1.000 à 1.200 mètres de longueur, et que, d'autre part, la jonction de deux sections de câble porteur est inadmissible, on a dû installer des postes intermédiaires de coupure, d'ancrage et de tension des câbles porteurs. Dans ces stations, l'extrémité du câble arrivant de la station inférieure doit être solidement ancrée sur le bâti métallique, tandis que le câble montant vers la station supérieure est tendu par un bloc de ciment armé d'un poids total de 20 à 25 tonnes.

Les deux bouts du câble finissant et du câble commençant se croisent et le passage d'un câble à l'autre se fait au moyen d'un rail dont les extrémités amincies viennent reposer sur les câbles qu'il relie, comme un pont jeté au-dessus de leur point de croisement.

Le mécanisme de freinage automatique est également établi dans les meilleures conditions de fonctionnement et de sécurité, car, en cas de rupture du câble tracteur, c'est le poids même de la cabine des voyageurs qui, n'étant plus équilibré par la traction du câble, détermine le serrage de la mâchoire qui vient s'agripper sur le câble-frein. Il n'y a donc pas de ressorts, dont l'action est toujours incertaine et peu sûre.

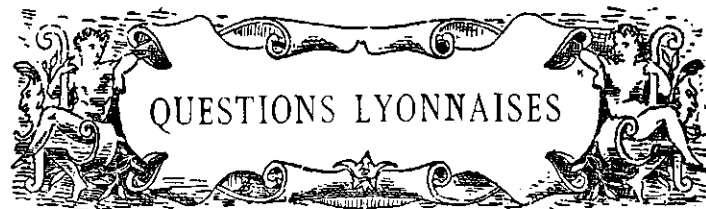
Les voitures, qui peuvent contenir vingt voyageurs, ont 1 m. 60 de largeur, 4 m. 70 de longueur et 2 m. 40 de hauteur.

Les câbles hélicoïdaux, en fil d'acier, d'une résistance de

180 kilogrammes par millimètre carré, ont respectivement 64, 32 et 32 millimètres de diamètre pour le câble porteur, le câble tracteur et le câble-frein.

Les prix d'aller et retour pour un voyage complet des Pélerins au col du Midi sera de 27 fr. 50, ce qui est pour rien si on compare ce tarif à celui des chemins de fer à crémaillère pour une même hauteur d'ascension.

Ce transbordeur aérien était le seul système capable de résoudre le problème d'une façon simple, rapide et économique. Il devra être appliqué chaque fois qu'il s'agira d'une ascension directe du fond de la vallée à une arête dominant le flanc de la montagne. On verra donc d'ici peu les voitures funiculaires sillonner les airs au-dessus des forêts alpestres et des pics neigeux, en attendant qu'elles soient remplacées par les avions. Alors, on pourra visiter tous les sommets, les champs de neige et les océans glaciaires avec la même facilité que l'on a aujourd'hui à parcourir les régions de Chamonix et de Vénissieux en automobile. DARYMON.



NOS TRAMWAYS

La ligne Perrache-Brotteaux

La ligne Perrache-Brotteaux, la principale artère de notre réseau de tramways, a son exploitation rendue de plus en plus difficile par la section à voie unique de la rue Victor-Hugo.

De tout temps, l'espacement des garages a été une gêne pour la circulation régulière des tramways, mais cet inconvénient est devenu plus sensible à mesure que l'exploitation augmentait d'intensité.

Depuis plus de douze ans qu'a été installée la traction électrique, le nombre des départs sur cette ligne a presque doublé, en même temps que les trains étaient tous portés à deux voitures ; aussi, il n'est pas rare de voir un tramway se dirigeant sur Perrache perdre plusieurs minutes en attente aux divers garages de la rue Victor-Hugo.

Ces retards sont déjà très désagréables pour les voyageurs, surtout s'ils vont prendre le train ; mais c'est bien pis si une fausse manœuvre amène deux trams dans chaque sens au même garage, ce qui peut facilement se produire aux heures où passent les tramways supplémentaires des facteurs. Alors la ligne est véritablement cristallisée. Pour rétablir la circulation, il faut de longues et difficiles manœuvres, pendant lesquelles les voitures s'accumulent en files aux extrémités de la rue. Si le brouillard sévit, comme ces derniers temps, la situation devient encore plus compliquée ; certains jours, le service a été presque entièrement arrêté.

Cet état de choses ne peut indéfiniment se prolonger ; malgré l'établissement de nouvelles lignes parallèles, le nombre des voyageurs augmente chaque année sur Perrache-Brotteaux et la situation devient plus complexe.

La seule solution pratique, c'est de mettre double voie dans la rue Victor-Hugo ; en conservant la voie actuelle située dans l'axe de la rue et en établissant une voie nouvelle sur le côté ouest. Le stationnement serait supprimé sur un côté de la rue, mais cet inconvénient est peu de chose en comparaison des facilités qu'y trouverait la circulation en général.

C'est d'ailleurs ce que l'on a fait à Marseille dans de nombreuses rues, notamment rue Paradis ; c'est ce qui s'est déjà présenté à Lyon, rue du Plat, rue Bugeaud, rue de Saint-Cyr, etc.

Si l'on trouvait quelque difficulté à l'établissement de cette double voie, il serait de toute nécessité d'améliorer au moins

les garages actuels : 1° en portant à 40 mètres la longueur utile du garage Ampère ; 2° en réunissant par une double voie les deux garages de la rue Sala et de la rue Sainte-Hélène, dont les pointes d'aiguilles ne sont qu'à une trentaine de mètres l'une de l'autre.

Cette solution ne supprimerait le stationnement que devant quelques immeubles ; sans avoir les avantages de la première, elle serait déjà une amélioration sérieuse.

Il faut espérer que la Municipalité s'entendra sans retard avec la Compagnie O.-T.-L., pour donner à bref délai une solution capable de satisfaire le public. On ne peut supporter indéfiniment de pareilles irrégularités sur la plus fréquentée de nos lignes de tramways, surtout étant donné que cette ligne dessert nos deux gares principales.

ANT. PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

A PROPOS DU PLAN D'EXTENSION

En cette fin d'année, il est à souhaiter que 1913 voie enfin éclore les fameux projets que doit élaborer la Commission du programme d'extension de la Ville de Lyon, et qu'un prochain accord complet, entre les Administrations intéressées, permette de réaliser, dans le plus bref délai possible, les travaux d'amélioration qui seront préconisés par l'aréopage des compétences lyonnaises.

Si nous faisons état du silence qui semble régner dans les sphères officielles en ce qui concerne les études entreprises, il est permis, toutefois, de conserver un certain scepticisme, et, malgré notre désir d'être démenti par les faits, nous ne pouvons fonder trop d'espérance sur la mise au point rapide de ces questions primordiales.

On peut se demander, en effet, si les membres de ce grand Conseil sans responsabilité ont été mis à même de pouvoir travailler utilement, c'est-à-dire s'ils sont convoqués aussi souvent qu'il serait désirable pour la bonne marche de l'affaire.

Mais peut-être les services municipaux élaborent-ils, dans le calme de leurs cabinets respectifs, les solutions qui seront à proposer aux commissaires...

En un mot, peut-être verrons-nous se produire l'inverse de ce que chacun supposait, c'est-à-dire les fonctionnaires de la ville travaillant suivant leurs propres idées et inspirations, et la Commission n'ayant qu'à enregistrer leurs conceptions, tandis que le bon public pouvait croire à la possibilité de la prise en considération des avis préalables de telles ou telles des personnalités choisies avec tant de soins par le maire de Lyon...

Si les choses devaient se passer ainsi, mieux vaudrait, pour gagner du temps, cesser ces réunions sans objet puisque sans action sur l'élaboration des plans mis en chantier.

En tout cas, on nous excusera, ces considérations étant de première importance, si nous émettons le désir de voir le public renseigné, par un communiqué officiel ou officieux, sur les occupations actives de la Commission spéciale.

Nous serions les premiers à nous réjouir si nous apprenions que, si l'on fait peu de bruit autour des réunions du grand Conseil, la besogne est, par contre, des plus intenses et fort productive.

VALROSE.

La Médaille commémorative du Président FALLIÈRES

Même à l'occasion de l'élection du Président de la République, la *Construction Lyonnaise* n'a pas l'intention de faire de la politique et de rompre avec la sage ligne de conduite qu'elle a toujours pratiquée.

C'est dans un but exclusivement artistique que nous reproduisons la médaille frappée à l'effigie du président Fallières, à l'expiration de son septennat. Elle a été remise à chacun

des 897 membres du Parlement français. Nous tenons à remercier M. le député Berlie, qui a bien voulu mettre à notre disposition cette œuvre remarquable du graveur Léon Deschamps.

Au revers, sur un fût de colonne, et soutenu par des branches de chêne, au milieu desquelles des faisceaux symbolisent la force et le droit, un livre ouvert, avec l'inscription :

ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE XVI JANVIER MCMVI



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Une affluence plus nombreuse encore que les années précédentes avait envahi la salle des Fêtes de l'hôtel de ville, le 15 décembre dernier, pour assister à la distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

Cette intéressante solennité s'est déroulée suivant le programme que nous avons publié en l'annonçant. L'estrade était occupée par MM. Rogniat, président de la Société ; Trarieux, représentant le préfet ; le sénateur-maire Herriot ; Berlie, député du Rhône ; Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Guéneau, président de la Société d'Enseignement professionnel, représentant la Chambre de commerce ; Bizet, adjoint au maire ; les membres du bureau de la Société, ceux élus pour le prochain exercice, la plupart des membres de la Société, et dans la salle de nombreux entrepreneurs, les professeurs de l'enseignement professionnel, les parents et les amis des lauréats.

Les discours suivants ont été chaleureusement applaudis.

DISCOURS DE M. L. ROGNIAT,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il nous est très agréable de constater, chaque année, que le succès de la distribution des récompenses aux lauréats de nos concours va toujours grandissant.

Jadis à l'étroit dans la Salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, nous avons reçu dans notre bel Hôtel de Ville une généreuse hospitalité. Et, maintenant, en voyant votre empressement à répondre à notre appel, je me demande comment nous pourrions résoudre, dans l'avenir, le problème du contenant et du contenu, et quelle salle sera assez vaste pour accueillir toutes les sympathies, toutes les bienveillances, toutes les bonnes volontés et tous les dévouements dont elle est bondée aujourd'hui.

M. le Préfet du Rhône a bien voulu se faire représenter à notre fête par son chef de cabinet, M. Trarieux, que je suis heureux

de voir pour la seconde fois parmi nous. Je le prie de vouloir bien exprimer à M. le Préfet tous nos regrets d'être privés de sa présence. Il voudra bien lui dire combien nous lui sommes reconnaissants de la sollicitude avec laquelle il a obtenu pour nous, de l'Etat et du Conseil général, les subventions et les prix nécessaires pour récompenser plusieurs de nos lauréats.

M. le Maire de Lyon, empêché au dernier moment (à moins qu'il ne nous fasse la même agréable surprise que l'année dernière), a délégué pour le représenter M. l'adjoint Bizet. Le choix ne pouvait être plus heureux. M. Bizet appartient doublement au bâtiment, et par sa profession, qu'il a si dignement exercée pendant des années, et aussi par l'intérêt tout particulier que, durant sa longue carrière, il n'a cessé de porter à la cause des ouvriers, en se faisant le défenseur de leurs revendications toutes les fois qu'il les estimait justes et raisonnables.

Je prie M. Bizet de renouveler à M. le Maire l'assurance de notre profonde reconnaissance. Nous ne pouvons oublier tout ce qu'il a déjà fait pour encourager nos efforts, dont il comprend la haute portée sociale. Pour la seconde fois, il a bien voulu mettre à notre disposition cette magnifique salle des fêtes, nous recevoir chez lui et donner ainsi à cette cérémonie un cadre merveilleux qui en rehausse encore l'éclat.

Cette année, grâce à la généreuse intervention de M. le Maire, le Conseil municipal a bien voulu augmenter considérablement le chiffre de la subvention qu'il nous avait accordée l'année dernière.

C'est avec joie et de tout cœur qu'en mon nom, au nom de la Société Académique d'Architecture, des Chambres syndicales du bâtiment et de l'ameublement, au nom de nos lauréats et de vous tous, présents à cette fête, j'envoie à M. Herriot et au Conseil municipal nos plus vifs et plus sincères remerciements.

En la personne de M. le député Berliet, je salue un autre membre de la grande famille du bâtiment. Il est de ceux qui peuvent le mieux comprendre la portée de nos œuvres, sa longue expérience fait de lui un juge compétent et autorisé; ouvrier lui-même, il est un vivant exemple de ce que peut, à notre époque démocratique, la volonté intelligente d'un ouvrier laborieux et persévérant.

M. le Président de la Chambre de commerce honore notre fête de sa présence.

Nous sommes particulièrement sensibles à l'intérêt que veut bien nous porter la Chambre de commerce, en encourageant, par une gracieuse subvention, nos concours d'apprentissage et d'ouvriers d'art; elle comprend toute l'importance qu'il y a à faire revivre, par la rénovation de l'apprentissage, les belles traditions qui sont le propre du génie ouvrier de notre race. De cette haute clairvoyance, la présidence de M. Coignet est le gage précieux.

Je suis heureux de saluer ici M. Guéneau, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, et de le féliciter pour la haute distinction qu'il vient d'obtenir; il nous prouve, en assistant à cette fête, tout le prix que la Société d'Enseignement professionnel attache aux récompenses que nous distribuons dans ceux de ses cours qui intéressent le bâtiment.

Comment pourrai-je exprimer à MM. les Présidents des Chambres syndicales du bâtiment et de l'ameublement, MM. Pansu et Chaleyssin, toute la reconnaissance que nous devons à leur inlassable dévouement?

Cette année encore, ce sont eux qui ont été les organisateurs directs du troisième concours d'apprentissage; ils n'y ont ménagé ni leur temps ni leur peine.

Avec eux, je dois remercier la Commission de l'apprentissage tout entière, et aussi les membres des divers jurys, patrons, contremaîtres et ouvriers, dont l'intelligente collaboration nous est toujours si précieuse.

Contremaîtres et ouvriers représentent surtout, dans nos jurys, l'expérience et la connaissance du métier, cette compétence professionnelle que nous souhaitons tous être possédée par ces jeunes apprentis dont ils ont à juger les œuvres.

Ceux qui ont bien voulu nous apporter ainsi leur dévouée collaboration nous ont montré, à notre très grande joie, ce que nous savions déjà, ce que j'ai eu le plaisir de constater ici même l'année dernière: c'est qu'ils ont compris leur véritable devoir, celui de transmettre aux jeunes, à ceux qui seront les ouvriers de demain, les connaissances qu'ils ont apprises au prix de tant d'efforts; ils leur inspireront l'amour de leur métier, la passion de leur art, ils leur enseigneront par l'exemple toutes les belles et solides qualités de vérité, de fini et de goût qui ont fait et feront toujours de l'ouvrier français, en dépit de la concurrence étrangère, le premier ouvrier du monde.

J'ai remercié de son zèle la Commission de l'apprentissage, mais c'est volontairement que j'ai omis son président, M. Cahuzac.

C'est lui qui fut à la fois le promoteur de ces concours d'apprentissage et l'ouvrier de la première heure pour leur organisation.

C'est à son dévouement constant qu'ils doivent l'importance qu'ils ont aujourd'hui. L'an dernier, je formulais ici l'espoir de voir nos concours plus richement dotés, de voir s'accroître le nombre des concurrents. Le succès a répondu à nos vœux, nos désirs sont devenus des réalités, de nouvelles libéralités sont

venues s'ajouter aux premières, 175 candidats se sont fait inscrire, 164 ont pris part aux épreuves, et la qualité des résultats obtenus nous a permis d'en récompenser 146.

Vous avez fait là, mon cher Confrère, de bonne et utile besogne.

Ne vous semble-t-il pas, par les chiffres que je viens de citer, que le but que nous nous sommes proposé en instituant et en multipliant ces concours d'apprentissage répond à une nécessité réelle? Ne montrent-ils pas que, dans toutes les catégories du bâtiment et de l'ameublement, nombreux, très nombreux sont ceux qui veulent réellement apprendre, nombreux, très nombreux sont ceux qui reconnaissent l'obligation impérieuse de savoir bien complètement leur métier, ceux qui distinguent très clairement, suivant les fortes et si justes paroles prononcées à cette place par M. le Maire à notre dernière fête, qu'il y a deux catégories d'hommes: *ceux qui ont un métier, et ceux qui n'en ont pas, ou qui n'en ont guère*. Ce que l'on doit être, il faut l'être complètement, sans hésitation, sans faiblesse, le demi-ouvrier est aussi néfaste que le demi-savant ou le demi-n'importe quoi. Le sentiment de la valeur professionnelle crée le sentiment du devoir. C'est ce sentiment du devoir qui doit, jeunes gens qui m'écoutez, dominer et guider toute votre vie. C'est lui était et qui est encore la devise des vieux compagnons.

Vous serez aussi les compagnons du devoir, de ce devoir absolu qui, par dessus toutes les difficultés et les vicissitudes de la vie, réunira toujours et groupera en une même grande et belle famille tous les braves gens de bonne volonté.

Plus vous aurez de peine à apprendre votre métier, plus vous en serez fiers, car vous aurez conscience de votre valeur, et vous chercherez à vous perfectionner pour valoir davantage.

En même temps que vous éprouverez la satisfaction d'avoir réussi dans votre travail, vous aurez la conscience d'être vraiment des hommes, des hommes forts, libres et indépendants.

Vous regarderez alors avec une certaine assurance les donneurs de conseils qui ne savent rien faire, discutant de ce qu'ils ignorent, portant à tort et à travers des jugements inspirés par leur médiocrité impuissante ou leur envieuse amertume.

Et maintenant, c'est aux anciens que je m'adresse, à tous ces ouvriers et contremaîtres du bâtiment, à ces hommes de labeur consciencieux, nos collaborateurs de tous les instants.

Nous allons, tout à l'heure, mes amis, décerner à quelques-uns d'entre vous des récompenses bien méritées, mais trop peu nombreuses, à notre gré, car ils sont légion ceux qui, mettant chaque jour au service de l'œuvre commune toute leur ardeur, tout leur savoir et toute leur intelligence, nous permettent de voir notre pensée prendre corps et nos rêves se traduire en de solides matériaux, tous ceux qui, par leur effort constant et leur conscience professionnelle, prouvent que, malgré les dires de certains esprits chagrins ou mal intentionnés, et malgré certains théoriciens dissolvants et funestes, il existe encore beaucoup de très bons ouvriers.

C'est à la fois un devoir et un plaisir pour moi de remercier en cette circonstance M. Claudius Porte, un de nos doyens, de tout le zèle que, malgré son grand âge, il a voulu apporter à la préparation des récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment.

Parmi tous les concours d'art que nous avons eu à juger cette année, nous devons signaler le succès du concours d'art industriel: à ce concours se sont présentés douze jeunes ouvriers, et les travaux exécutés par quelques-uns d'entre eux sont d'un fini et d'un goût des plus appréciables.

Les concours de la Société d'Enseignement professionnel, de l'Ecole des Beaux-Arts et des écoles municipales de dessin sont dignes en tous points de ceux des années précédentes.

Cinq concurrents ont pris part au concours Coquet, concours d'esquisse d'architecture entre les élèves de l'Ecole régionale; le résultat a été très satisfaisant.

Cette année, enfin, notre liste de récompenses s'est accrue d'une médaille offerte par notre confrère Louis Benoit, membre de notre Société, en souvenir du centenaire de la médaille d'architecture obtenue par son grand-père Anihelme Benoit à notre Ecole des Beaux-Arts.

Anihelme Benoit, architecte lyonnais de grand talent, fut un des fondateurs de la Société Académique d'Architecture.

Quel que puisse être pour nous le légitime encouragement que nous donne le développement de l'œuvre que nous avons entreprise, quelle que soit notre satisfaction de voir toujours plus nombreux les témoignages de sympathie et d'intérêt venant approuver et seconder nos tentatives, nous ne nous déclarons pas encore satisfaits devant l'immensité de la tâche et devant son urgence.

Et cependant, nous ne nous bornons pas à dire: «L'apprentissage est mort.» Nous cherchons à prouver qu'il n'est qu'endormi et voudrions pouvoir le tirer de son état léthargique et lui donner, dans la mesure trop restreinte de nos forces, une nouvelle vigueur, une nouvelle santé.

Et si, dans tous les milieux qui, par leur situation ou par leurs simples intérêts, auraient la possibilité de faire ce que nous faisons dans le groupe du bâtiment et de l'ameublement, si, dans tous les centres d'initiative, soit publique, soit privée, chacun

apportait sa collaboration à la réalisation de cette même idée, les questions professionnelles, si inquiétantes à l'heure actuelle, se résoudreaient beaucoup plus facilement.

Et c'est avec tranquillité que nous pourrions envisager l'avenir, un avenir de solidarité, d'aide mutuelle et de progrès, où chacun mettra toute son énergie au service de la cause commune, non seulement pour la rénovation des arts du bâtiment, mais de toutes les professions, pour la prospérité de notre ville et pour le plus grand bien de notre chère Patrie.

DISCOURS DE M. BERLIE, DÉPUTÉ DU RHÔNE

MESDAMES, MESSIEURS,

Les fêtes comme celle d'aujourd'hui sont de celles qui ne sauraient laisser indifférent aucun de ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos industries du bâtiment et qui se préoccupent de faire œuvre de pacification sociale.

Pendant trop longtemps, on a dédaigné le péril qui résultait de la crise de l'apprentissage. C'est à peine si quelques-uns voulaient le voir et cherchaient à le conjurer. Nos amis Buttin et Gagnieu faisaient chez les serruriers et chez les charpentiers ce que je faisais moi-même chez les bronziers, mais c'étaient là des efforts épars et ce sera l'honneur de la Société Académique de les avoir condensés et de leur avoir donné l'éclat qui rayonne de son haut patronage. Ce sera aussi son honneur d'avoir voulu, dans une pensée délicate et charmante, récompenser les apprentis le même jour où elle couronne les contremaîtres et les ouvriers du bâtiment, et j'imagine que, plus tard, les jeunes gens qui ont reçu aujourd'hui l'encouragement à leurs premiers labeurs n'auront qu'à évoquer le souvenir de la solennité de cette séance pour fermer l'oreille aux excitations malsaines et pour préférer, comme leurs anciens qui sont là, aux luttes stériles et aux violences, la vie de travail et de devoir, coulant paisiblement au milieu de l'estime générale.

Développer l'apprentissage, c'est faire au premier chef une œuvre sociale de rapprochement.

Par les discours qui sont prononcés dans les Bourses du travail, par les communications mensongères ou injurieuses qui sont à profusion répandues dans la presse, les agitateurs professionnels, ceux que guident des mobiles obscurs, cherchent à persuader à l'ouvrier qu'il n'a de pire ennemi que son patron. Ils y réussissent trop et les luttes fratricides qui se succèdent sans interruption ruinent nos industries et, plus que toutes les autres, nos industries du bâtiment. La fête d'aujourd'hui vient pourtant leur donner un éclatant démenti, car elle n'est pas la banale distribution de récompenses, agrémentée de congratulations et de discours. Elle est la synthèse de toute une année de travail, et chacune des paroles qui y sont prononcées laisse entrevoir un acte de bonne volonté, un effort vers le bien.

Par l'apprentissage, vous assurez le recrutement normal de vos ouvriers et la sécurité de l'avenir.

Par l'apprentissage, vous parviendrez à enrayer la marche vers le désordre et l'anarchie. Ces enfants, que leurs parents et leurs maîtres, soucieux de leurs devoirs, ont envoyés vers vos ateliers, vous devez les y accueillir de façon à ce qu'ils ne regrettent pas la rue où tant de leurs camarades apprennent le vice et la paresse. Vous devez, tout en leur dévoilant le mécanisme de leur métier, leur faire aimer ce métier, leur en montrer la grandeur et la dignité : c'est lui qui leur permettra de traverser la vie, fiers et indépendants, et de se créer un foyer et une famille.

Vous devez développer chez eux, dans ces esprits encore mal-léables, le sentiment de l'économie et l'esprit de mutualité. Vous devez leur faire comprendre que c'est de leur travail et de leur prévoyance qu'ils doivent attendre le bien-être et l'aisance, et non pas de la réalisation hypothétique d'impossibles utopies.

Et lorsque vous aurez fait tout cela, lorsque, ne reculant ni devant la perte de votre temps, ni devant les sacrifices pécuniaires, vous aurez, pendant les heures de travail, créé des cours dont vous paierez les professeurs, lorsque vous aurez dès le début assuré un salaire à vos apprentis, lorsque vous aurez encouragé et subventionné les œuvres de mutualité ouvrière, alors, mes chers Collègues, car c'est à vous que je m'adresse plus particulièrement, alors vous aurez fait votre devoir, vous aurez, malgré les entraves d'une législation malhabile, triomphé des dangers, et vous aurez bien mérité de vos industries et du pays tout entier.

DISCOURS DE M. PANST,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de la ville de Lyon, à celui de la Chambre syndicale de l'ameublement, j'exprime à M. le Maire de Lyon, à MM. les Présidents et Membres de la Chambre de commerce et de la Société Académique d'Architecture, toute la joie que nous éprouvons de leur heureuse initiative pour cette

grande manifestation du travail. La Société compacte et empressée que contient le cadre de cette salle, si bien approprié à la fête à laquelle nous assistons, fait tout honneur au dévouement et aux bonnes intentions de tous ceux qui contribuent à l'éclat solennel de cette journée.

Depuis un certain nombre d'années, la Société Académique d'Architecture distribue des récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment qui, par leurs connaissances professionnelles, leur dévouement et leur assiduité, rendent des services appréciables dans les maisons dont ils ont la confiance. Chaque année, le nombre des demandes irait croissant, si quelques limites ne venaient arrêter le flot de tous ceux qui aspirent à être gratifiés d'une reconnaissance qu'ils méritent.

Que ces braves et modestes collaborateurs, auxquels il sera remis un témoignage matériel de leurs mérites, emportent aussi dans leur cœur la reconnaissance généreuse que nous leur exprimons des services qu'ils rendent à l'industrie du bâtiment et de l'exemple qu'ils fournissent aux jeunes apprentis qui débutent dans la carrière qu'ils viennent d'entreprendre.

Rendons hommage, Messieurs, à l'homme dévoué qui a la gloire d'être le fondateur de cette distribution de récompenses, à M. Claudius Porte, ancien président de la Société Académique d'Architecture, et qui a été maintenu par ses confrères comme président à vie de la Commission des récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment, et saluons ceux qui ont immortalisé leurs noms en créant, au sein de cette Société, pour augmenter le nombre de ces récompenses, des fondations perpétuelles.

C'est aussi pour la troisième fois que, sous le patronage de la Société Académique d'Architecture, des encouragements vont être distribués aux apprentis du bâtiment et de l'ameublement. Depuis longtemps certaines corporations — je veux parler de celle de l'ameublement et de celles des serruriers, des bronziers et des charpentiers — avaient compris le péril de l'apprentissage et avaient organisé des concours que la Société Académique, la Chambre de commerce et nos Chambres syndicales encourageaient de subsides, pour développer et étendre les bienfaits de l'apprentissage ; la Société Académique, d'accord avec les organisations que je vous ai déjà citées, a pris la direction générale de ces concours dans toutes les industries du bâtiment et de l'ameublement. M. Cahuzac, ancien président de la Société Académique, a conservé le titre de président de la Commission permanente de l'apprentissage. Je lui adresse, au nom de nos Chambres syndicales, l'expression de notre sincère reconnaissance.

Le concours de cette année, malgré les difficultés qui devaient surgir en raison des grèves qui déciment l'industrie du bâtiment, a dépassé nos espérances, et le nombre des candidats a été quelque peu supérieur à celui de l'année dernière, ainsi que les sommes que nous avons récoltées pour la distribution des récompenses aux apprentis. A cet effet, j'adresse à nos généreux donateurs l'expression de notre vive reconnaissance : Compagnie du Gaz de Lyon, Société des Forces motrices du Rhône, Société Horme et Buire, Cabaud Descours, Banque Bernard, M. Larousse, Syndicat des serruriers, et d'autres encore.

Je ne cesserai pas de dire que la mise en mains d'un métier est une dot qu'un chef de famille doit avoir à cœur de fournir à tous ses enfants, et que cet enseignement devrait être développé par les éducateurs de la jeunesse. Coupables sont les parents qui s'obstinent à ne pas vouloir comprendre le plus impérieux de leurs devoirs. L'ouvrier ne peut prétendre à son indépendance que s'il sait travailler ; il n'est un homme libre que s'il peut se suffire à lui-même et à la famille qu'il doit fonder à son tour. Les ouvriers de métier manquent totalement ; les difficultés qui surgissent actuellement pour l'exécution des travaux qui, chaque jour, deviennent de plus en plus nombreux et obligatoires pour la richesse de la collectivité, ne sont pas un leurre. Ce n'est pas une erreur de dire qu'il est plus facile de trouver dans l'industrie des hommes sans métier, qui n'ont aucune valeur intellectuelle et ne peuvent prétendre qu'à des situations de manœuvres, que des hommes capables de se diriger seuls et sachant faire autre chose que de ne rien savoir faire, ce qui leur permettrait d'obtenir des salaires plus élevés, tout en rendant l'industrie française plus prospère. Réfutons les théories malsaines qui nivellent la société au plus médiocre et qui empêchent les bonnes volontés de se développer au gré de leur intelligence, de leurs besoins et de leur activité ; ceci est la ruine de la nation à brève échéance.

Réagissons par tous les moyens en notre pouvoir et réclamons aux Pouvoirs publics un enseignement mieux en rapport avec les besoins actuels, et aussi moins de lois, soi-disant protectrices, et dont certaines vont à l'encontre des efforts que nous faisons pour l'apprentissage.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, j'adresse à M. Grand-Conseil, directeur de l'Enseignement professionnel du Rhône, mes sincères remerciements pour la parfaite obligeance qu'il a mise à faciliter notre tâche, en faisant inscrire les nombreux jeunes gens qui fréquentent les cours de cet enseignement pour prendre part à notre concours d'apprentissage. Ces remerciements s'adressent aussi à tous les membres du jury qui sont venus apprécier la valeur des candidats pour les récompenser suivant

leur degré d'aptitude. J'adresse aussi à nos collaborateurs, contre-maîtres et ouvriers, qui ont accepté les délicates fonctions de faire le classement des épreuves manuelles du concours, ma reconnaissance la plus sincère.

DISCOURS DE M. ÉDOUARD HERRIOT,
SÉNATEUR DU RHÔNE, MAIRE DE LYON

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis venu dans cette salle en invité pour entendre les rapports merveilleux sur les résultats des concours d'apprentissage. Je n'ai pas d'autre désir que celui d'ajouter par ma présence un témoignage de sympathie à ceux que vous avez adressés à tous ces jeunes gens, à tous ces enfants.

A vous, mes enfants, qui avez travaillé si ardemment durant cette année, je veux adresser mes félicitations et celles de l'Administration municipale. Et, puisque M. le Président de la réunion insiste pour que je vous adresse quelques mots, je profite de cette invitation pour le remercier lui-même et remercier tous ceux qui, autour de lui et avec lui, se sont associés à cette belle œuvre que vous poursuivez depuis si longtemps. Je prie donc toutes les personnes qui ont pris part à la fondation de ces concours, qui les ont surveillés, dirigés, qui en ont établi les principes, surveillé l'exécution, de bien vouloir recevoir les témoignages de la reconnaissance de l'Administration municipale pour la collaboration qu'ils ont apportée à cette fête et à l'amélioration de l'instruction et de l'éducation des jeunes ouvriers.

Je ne veux pas, Mesdames et Messieurs, m'étendre sur la connaissance et la pratique de l'apprentissage; ce serait beaucoup trop long et sans doute ennuyeux pour vous et les jeunes gens qui sont assis sur ces bancs et qui attendent beaucoup moins discours qu'une récompense.

Je me souviens encore du temps où moi-même il m'est arrivé parfois de recueillir quelques lauriers, quelques lauriers en papier, et je me rappelle très bien de quelle façon j'accueillais la personne qui retardait ma récompense. Je ne voudrais pas jouer auprès de vous, aujourd'hui, le rôle de cette personne ennuyeuse, et c'est pourquoi je veux simplement vous donner un conseil, celui de mon vieux père, que je vais peut-être mal répéter : « Rappelle-toi que rien n'est plus nécessaire à l'homme et au jeune homme que d'avoir un métier. »

Ah ! si les parents pouvaient se pénétrer de cette idée, ils se rendraient bien vite compte qu'il est infiniment plus intéressant de laisser à son enfant un outil dont il saura se servir que de lui amasser un petit capital qui, naturellement, est très intéressant, mais qui n'a pas la valeur d'un métier. Permettez que je vous cite un exemple, je le connais totalement, c'est pourquoi je vous le donnerai malgré ma modestie : il sera, du reste, un éloge à l'adresse de mon bon vieux père, de ma bonne vieille mère, puisque cet exemple est le mien.

Oui, certes, je dois une reconnaissance profonde aux bons parents qui ont été si prévoyants et qui ont poursuivi un noble but durant la moitié de leur vie : celui de donner à leur enfant, non pas la fortune, non pas le petit capital qui permet de se laisser vivre, mais de lui laisser des mains pour travailler, un esprit pour réfléchir, un cœur pour sentir et pour battre lorsque l'intérêt de la société est en jeu.

Je voudrais que tous les parents aient ce même idéal pour leurs enfants, qu'ils soient persuadés que le travail des mains n'abaisse pas l'homme, mais que, au contraire, il l'ennoblit, afin qu'ils se fassent un devoir de donner, avec l'instruction et l'éducation, un métier à tous ces enfants.

Bien des fois, les parents disparaissent en laissant leurs enfants aux prises avec les difficultés de la vie. Il faudrait donc que tous les parents aient cette crainte de laisser un fils incapable de gagner sa vie, et qu'avant tout ils lui mettent en mains un métier qui vaudra tous les capitaux possibles.

Oui, l'homme qui se crée lui-même un revenu par son métier a plus de mérite et de valeur morale que celui qui a été favorisé par la fortune et qui n'a pas eu à travailler pour tracer sa route. Je vous félicite donc, Messieurs, d'avoir travaillé à rétablir cet amour du métier, car c'est le seul moyen de faire prospérer l'industrie et de travailler par là même pour la France.

Jeunes ouvriers, demandez au vieillard : son expérience personnelle vous apprendra ce que les années vous prouveront à leur tour : c'est que la collaboration de l'ouvrier permettra un progrès auquel la population est intéressée.

La question d'apprentissage vient d'être étudiée au Sénat, et le hasard m'a nommé membre de la Commission. C'est déjà un succès, mes enfants, qui, certes, n'est pas dû à mon mérite, mais c'est un succès cependant, et je le considère comme un grand honneur. Je puis vous affirmer que je ferai tout mon possible auprès de cette Commission pour que l'idéal que nous poursuivons, pour cet apprentissage, se réalise dans un avenir tout proche.

J'ai pensé que je vous ferais plaisir en vous recevant dans cette belle salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Je suis heureux de vous l'avoir offerte... Je me rappelle ces deux dernières années, les séances auxquelles il m'a été agréable d'assister au Palais de

la Bourse; vous êtes ici plus au large, et ce que je souhaite, c'est que vous soyez, par la suite, encore plus nombreux qu'aujourd'hui et que cette vaste salle soit encore insuffisante pour abriter vos futurs lauréats.

En résumé, j'ai félicité les organisateurs de notre Société, et je vous prie, mes chers enfants (je m'adresse à vous particulièrement), je vous prie de suivre à la lettre les conseils de ceux qui vous conduisent pas à pas vers le but que vous devez atteindre. Eux-mêmes connaissent la vie, et ils ont raison lorsqu'ils vous disent : « Ayez un métier, c'est la clé du bien-être. » Celui qui n'a pas de métier se trace difficilement une voie à l'heure actuelle, tandis que celui qui possède un outil et qui sait s'en servir se fraye toujours un passage, malgré les obstacles qu'il rencontre sur son chemin.

Un métier, c'est l'intelligence... Aspirez donc, mes enfants, au bonheur d'en avoir un. « Un bon métier et un bon esprit pour le diriger, c'est là le capital. »

C'est ce capital qui m'a soutenu et qui vous soutiendra aussi !...

Lecture est ensuite donnée du palmarès par M. Paul Porte, secrétaire général. (A suivre.)

LA MAISON OUVRIÈRE

Ce qu'elle doit être
pour répondre aux besoins du travailleur moderne.

L'aspiration justifiée de l'ouvrier au bien-être social qu'il poursuit aujourd'hui avec autant de persévérance que de raison, nous conduit à penser que la maison ouvrière moderne doit, pour répondre réellement à son but, être non seulement indépendante, mais solidement construite et enfin susceptible d'agrandissement sans qu'il soit besoin pour cela de toucher à ses œuvres vives.

Par *indépendance*, nous entendons que cette demeure doit être édifiée dans un petit jardin où, comme dans un port et contre vents et marées, comme on dit, l'ouvrier se plaira d'autant plus que les lois actuelles lui assurent sa tranquillité, ainsi que l'absolue possession d'un tel bien, sans que, sous aucun prétexte, on puisse y toucher.

Par *solidité*, il tombe sous le sens que l'argent faisant défaut au prolétaire pour lui permettre de s'occuper comme il conviendrait de l'entretien de sa maison, il importe de lui livrer une demeure qui, sans être indestructible ou indéterminable, lui permette au moins d'envisager à longue échéance ces deux principaux côtés coûteux de la question. C'est pourquoi nous avons prévu notamment :

Les parements extérieurs des murs en moellons apparents jointoyés au fer et non enduits, estimant que ceux-ci, lisses ou tyroliens, se détériorent trop facilement et donnent à brève échéance aux constructions qui en sont recouvertes un aspect de faux luxe coûteux d'entretien que nous ne saurions conseiller dans une ville comme la nôtre, où la pierre mureuse apparente joint à un air de robustesse qui ne saurait lui être dénié l'avantage d'une durée presque indéfinie (1).

Une toiture à deux pentes, comme étant le mode de couverture le plus simple, le plus économique d'établissement et le moins coûteux d'entretien.

Une cave voûtée en bons moellons, comme nos ancêtres savaient les construire, dans le temps où le vin était l'objet d'un vrai culte et où les provisions de toutes sortes étaient assurées de trouver dans cette resserre saine une conservation parfaite.

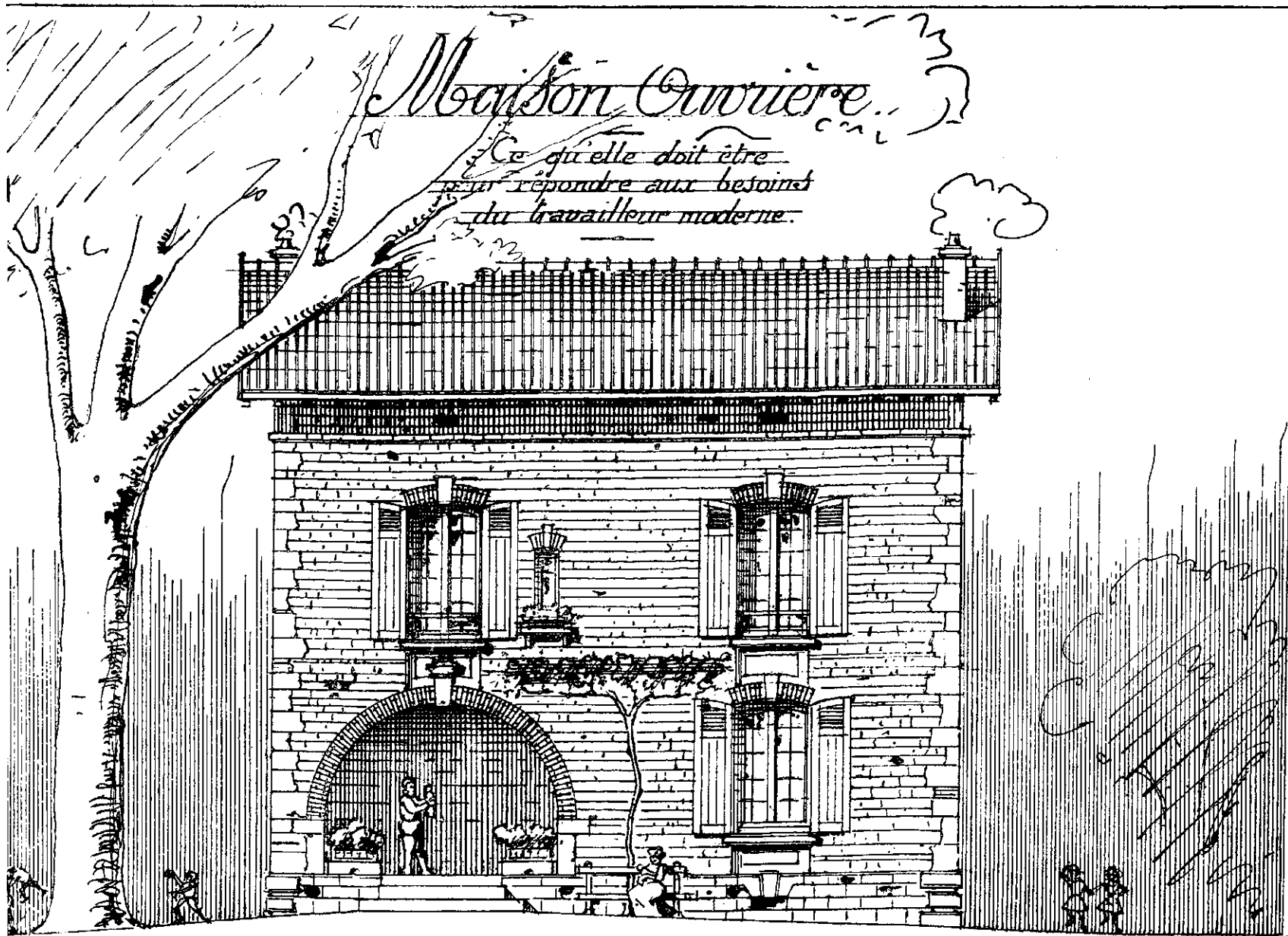
Des croisées à petits carreaux, parce que ceux-ci sont, en cas de bris, moins coûteux à remplacer que de grandes vitres, etc., etc.

Enfin, par *agrandissement possible sans qu'il soit besoin de toucher à ses œuvres vives*, nous pensons que le parti de

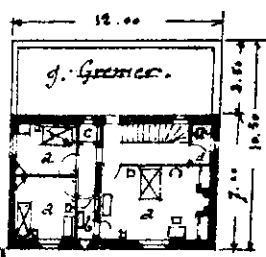
(1) Il va sans dire qu'au point de vue économique le béton de chaux lourde ou de ciment armé ou non pourrait aussi être employé avec avantage pour certaines parties de ces constructions et cela dans des conditions que nous ferons connaître prochainement en étudiant le moyen pratique de transporter à pied d'œuvre, très économiquement, le gravier que le Rhône nous amène gratuitement et en abondance dans la traversée de la ville, à chacune de ses crues.

Maison Ouvrière

Ce qu'elle doit être
pour répondre aux besoins
du travailleur moderne.

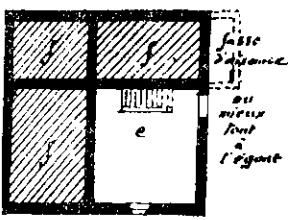


PLAN DU 1^{er} ÉTAGE

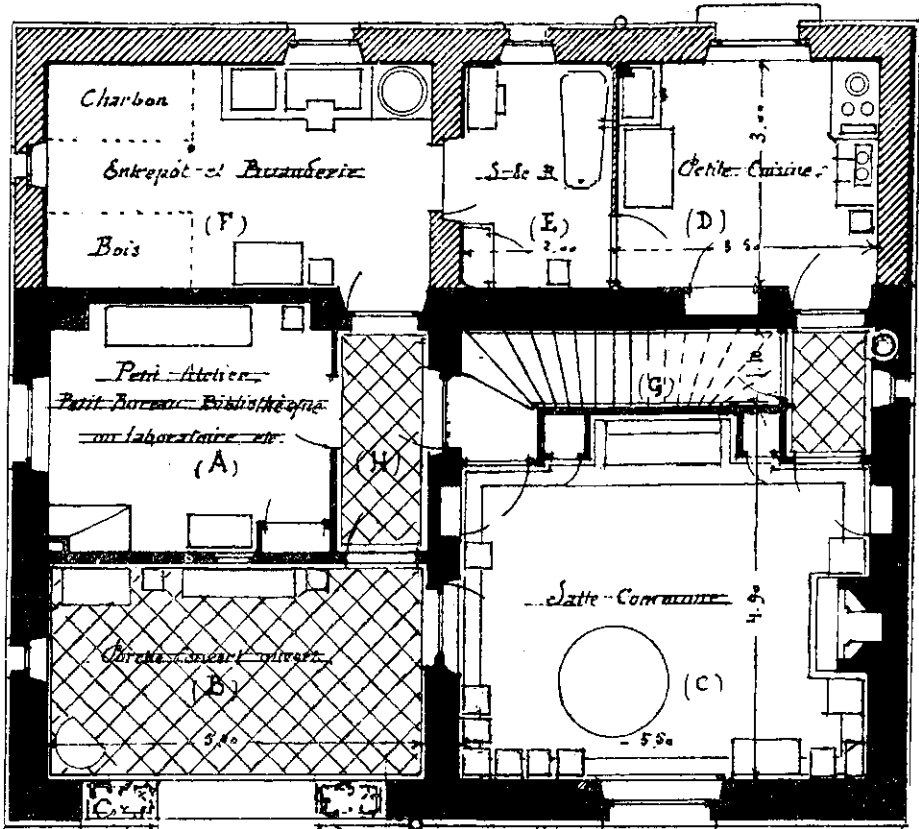


Légende :

- a. 3 Chambres à coucher.
- b. Cabinet de toilette.
- c. Pendoir.
- d. W.-C.
- e. Cave.
- f. Terre-plein.
- g. Grenier.



PLAN DU SOUS-SOL



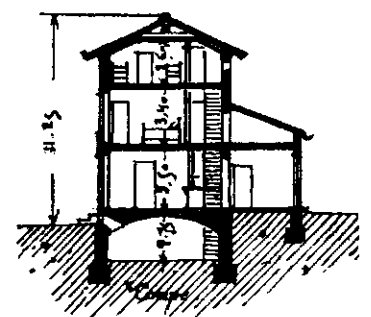
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

PLAN DES COMBLES AMÉNAGÉS EN CHAMBRES



Légende :

- a. 2 Chambres à coucher.
- b. Cabinet de toilette.
- cc. Pendoirs.
- d. W.-C.



DRESSÉ PAR
ENRI MONCORGER, architecte.

Echelle de 0.01 Centimètres par mètre.

Saint-Rambert-l'Île-Barbe,
le 15 Août 1911.

la toiture à deux pentes, que nous avons adopté parce qu'il supprime tous assemblages de pièces de charpente, et par conséquent toutes causes de destruction prématurée, est bien réellement le seul qui se prête à l'utilisation d'un comble pour l'aménagement, le cas échéant, de chambres supplémentaires faciles à garantir des variations de la température extérieure par un plafonnage en épaisses briques de liège. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à choisir cette forme de toiture, aussi simple que pratique sous tous les rapports.

Si, à tous ces avantages bien réels, nous ajoutons la possibilité pour le chef de famille de trouver : à rez-de-chaussée, en A du plan, une pièce indépendante dont il pourra se faire, à sa volonté et suivant ses goûts ou ses besoins, un atelier pour travaux manuels, un bureau-bibliothèque, un laboratoire, etc., etc.; puis, en B, un porche couvert ouvert en plein midi, où ses enfants pourront, en cas de mauvais temps, sous la surveillance de leur mère, prendre leurs ébats à l'abri et à l'air tout à la fois; en C, une grande salle commune de plain pied avec ce porche; en D, une petite cuisine dont le fourneau à bouilleur pourra alimenter en eau chaude la baignoire et l'évier; en E, une salle de bains; en F, une buanderie-entrepôt attenant à l'atelier A; en G, l'escalier desservant l'étage et les combles (escalier rendu indépendant par le couloir H); au premier étage, trois chambres à coucher indépendantes les unes des autres et toutes pourvues de cheminées, sans lesquelles pas de ventilation rationnelle possible; un cabinet de toilette, un pendoir, et, sur le palier, bien isolé des chambres, un water-closet; sous combles, greniers, ou encore deux ou trois chambres à coucher permettant de porter à cinq ou six le nombre de chambres disponibles pour le cas d'une nombreuse famille; nous aurons, je crois, répondu à l'idée que l'ouvrier moderne est en droit de se faire de son foyer.

Il ne saurait, croyons-nous, dans ces conditions, faire doute pour personne que le possesseur d'une telle demeure s'y attachera avec plaisir.

Nous croyons enfin devoir faire remarquer, en terminant cet exposé succinct, combien notre projet d'encerclement de Lyon par trois grands boulevards concentriques ou *bagues d'oxygène*, en date du 6 octobre 1910 (1) se prêterait bien à la diffusion rationnelle de telles demeures. Ce plan, qui prévoit dans ses grandes lignes, en A, au centre, toute la vie active de la cité, commerce, banques, musées, théâtres, etc., etc.; en B, les établissements industriels, et en C, les habitations ouvrières, parcs, terrains de jeux, etc., etc., ne saurait certainement tarder à appeler l'attention publique et à être mis à l'étude.

Les moyens de pénétration rapide de la périphérie au centre par les voies rayonnantes des tramways électriques qui existent déjà ou qui pourront se créer par la suite, font que l'exécution de ce projet ou d'un autre analogue, meilleur si possible, s'impose à brève échéance.

Une ville comme Lyon, soucieuse de son avenir et de ce qu'elle doit à la classe ouvrière, ne saurait, cela tombe sous le sens, se soustraire plus longtemps à envisager largement une telle question, toute d'avenir pour elle et destinée à lui assurer, en même temps que son plein développement, son classement au premier rang des plus belles cités ouvrières.

HENRI MONCORGER.

Architecte au département du Rhône,
en retraite.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Elections au Tribunal de commerce de Lyon.

Ont été élus au scrutin de ballottage du 22 décembre :
Président : M. Ch. SOULIER.

(1) Voir à ce sujet *la Construction Lyonnaise*, n° 23, du 1^{er} novembre 1911.

Juges titulaires : *Mandat de deux ans*, MM. PIERRON, TRONEL, DOUILLET, DAMOUR-GIRARD, BASTET, HÉRARD, BATTAT; *Mandat d'un an*, MM. LAMURE, RIVOIRE.

Juges suppléants : *Mandat de deux ans*, MM. ETIENNE, VALLET, AVERLY, COQUET, DUPONT, GINDRE; *Mandat d'un an*, MM. César GROBON, LAGIER, MOLIN, A. PANSU, PHILLY.

A MM. Pansu et Grobon, qui représentent les entrepreneurs de bâtiment au sein de la magistrature consulaire, *la Construction Lyonnaise* se fait un devoir d'adresser ses sincères félicitations.

Elections à la Chambre de commerce.

Ensuite des scrutins des 8 et 22 décembre dernier, ont été élus membres de la Chambre de commerce de Lyon :

1^{re} catégorie : *Soie*, MM. Henry CHAMONARD, Gabriel FLACHAIRE DE ROUSTAN; *teinture, apprêt, impressions, etc.*, M. Joseph VULLIOD.

2^o catégorie : *Grandes industries*, MM. J.-E. BRIZON, entrepreneur de serrurerie et constructions en fer; Ph.-T. ROBATEL, ingénieur-constructeur.

3^o catégorie : *Commerces en gros et demi-gros, finances, transports*, M. Philippe NIOGRET.

4^o catégorie : MM. J. COQUARD et Antoine RIVOIRE.

Ecole régionale d'architecture.

Dans la séance du jugement des travaux des Trois Arts, la Commission a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon :

Dessin de figure (2^e classe), mention à M. BRIDET. — *Ornement modelé* (2^e classe), mention à M. BRIDET.

Dans la séance du jugement des concours de la seconde classe, le jury a décerné les récompenses suivantes : *Eléments analytiques* : mention à MM. LÉPINE et THOMAS. — *Projet Rendu* : première mention : M. MATHON; mention à MM. AUDOUL, BERNARD, CHOMEL, MENU, RIBOLLET, ROBELIN. — *Esquisse esquisse* : mention à M. BRIDET.

Succès lyonnais à Paris.

Nous avons grande satisfaction à enregistrer un nouveau succès à l'actif de l'enseignement de l'architecture donné dans notre Ecole lyonnaise : M. Laurent LAMBERT, fils du vice-président du Syndicat des Architectes du Rhône, depuis deux mois seulement à l'atelier Duquesne-Recoura, a été classé 2^e au concours Godeboeuf et obtient une première médaille.

La Construction Lyonnaise adresse ses sincères félicitations au jeune lauréat et à son père, pour ce brillant résultat, qui fait également honneur aux professeurs de Lyon, MM. T. Garnier, Huguet et Bardey, et doit en même temps permettre les plus belles espérances à ceux qui travaillent sous leur direction.

Exposition de projets de concours.

Nous croyons savoir que l'exposition des projets du concours ouvert par les Hospices civils de Lyon pour la construction d'habitations à petits loyers aura lieu, vers le 10 janvier, dans la salle du Conseil de l'hôpital de la Charité; elle durera environ quinze jours. Une dizaine de concurrents ont répondu à cette intéressante initiative de l'Administration hospitalière.

Vente de terrain communal.

Mardi 28 janvier 1913, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville de Lyon, vente aux enchères publiques, en un seul lot et à la bougie éteinte, d'un terrain communal situé boulevard Pinel, 282-284, lieu dit « Grand Parilly », mesurant 6.391 mètres carrés.

Mise à prix : 3.500 francs.

Cautionnement : 500 francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions relatifs à la dite vente et le plan des lieux sont déposés au Bureau des renseignements, à l'hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — En vue de l'exécution des travaux d'aménagement d'une école supérieure dans l'ancien couvent de Saint-Maur et d'amélioration des abords du ruisseau de l'Amaron, la ville de *Montluçon* vient de contracter au Crédit Foncier de France un emprunt de 303.560 francs.

ARDÈCHE. — Un emprunt de 836.897 francs est voté, par la ville d'*Annonay*, pour le projet des eaux, la construction d'abattoirs et quelques autres travaux, notamment : stand de gymnastique et salle de Sociétés, 34.370 fr. ; passage du chemin des Terres à la rue de la Valette, 7.940 fr. ; four banal et hangar à Châtinais, 3.700 fr. Prochainement, aura lieu l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, 93.650 fr. — La Chambre de commerce d'*Aubenas* a demandé à la Compagnie P.-L.-M. l'agrandissement du quai couvert de la gare des marchandises, petite vitesse. — Le Conseil municipal du *Cheylard* a approuvé les projets de construction du Coudiol et l'élargissement de la route nationale dans la traversée de la commune. Il a décidé la construction d'un abattoir.

DOUBS. — Un emprunt de 10.000 francs est voté pour travaux supplémentaires d'adduction d'eau à *Audincourt*.

DROME. — Le Conseil municipal de *Valence* a voté un emprunt de 120.000 francs, destiné à l'agrandissement et à l'aménagement des salles militaires de l'hospice, au paiement de la contribution de la ville pour l'exécution de travaux d'amélioration des bâtiments de l'hôpital civil et à la construction d'un égout dans l'avenue de Chabeuil, pour desservir les nouveaux casernements du séminaire. Avis favorable est donné à un projet d'installation du chauffage central à l'hospice : 40.650 francs.

HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil a demandé au Ministre de l'intérieur de hâter l'exécution de la clause principale du testament de M. Germain Dufresne, lequel a légué 7 millions de francs à l'Etat, à condition qu'un hôpital serait construit à Latour pour le canton de *Saint-Jeoire*.

LOIRE. — De grands travaux de voirie doivent être entrepris à *Saint-Etienne* : Elargissement des rues Roannelle, du Mont-d'Or et de la place Boivin, 1.200.000 fr. ; couverture du Furan, 281.000 fr. ; couverture du Chavanelet, 56.000 fr. ; couverture du Furet, 82.000 fr.

RHONE. — Le Conseil d'administration des hospices civils de Lyon a l'intention de céder à la commune de *Villeurbanne* les terrains nécessaires à l'ouverture du prolongement de la rue Henri-Rolland, dans le quartier des Charpennes, et d'allouer une somme de 12.000 francs pour travaux de viabilité dans ladite rue. — Un devis est à l'étude pour travaux d'aménagement aux écoles communales de *Brignais*. — Le Conseil municipal d'*Ampuis* a accordé à la Société du Vercors la concession pour trente-cinq ans de la distribution de l'éclairage électrique et de la force motrice dans la commune.

SAONE-ET-LOIRE. — Une somme de 14.700 francs est affectée, par la ville de *Chalon-sur-Saône*, à l'installation de candélabres à gaz et à des travaux de canalisation sur le nouveau pont de la Saône. Est approuvé en principe un projet d'élargissement de la rue du Palais-de-Justice. — Le Conseil municipal de *Paray-le-Monial* a voté la réalisation de l'emprunt de 35.000 francs, pour les travaux d'amélioration des abords de la Bourbince.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 31 décembre 1912

Quai de Serin, 2. Maison. Propr., MM. Gillet et fils, quai de Serin, 9. Arch., M. Germain, rue Rabelais, 10.

Rue Bossuet, 71. Hangar. Propr., M. Poughon, quai de la Guillotière, 17.

Cours Gambetta, 65. Bâtiment pour bureau. Propr., M. Grange, y demeurant.

Rue de Sèze, 72. Entrepôt. Propr., M. Mosnier, rue Pierre-Corneille, 35.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

27 Décembre 1912	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	205 »	210 »
— en planche rouge	250 »	255 »
— — jaune	215 »	220 »
Etain Banca en lingots	615 »	620 »
— Billiton et détroits en lingots	605 »	615 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	51 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	58 »	60 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	72 »	73 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	» »
— laminé	360 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	24 »	24 50
Fer à double T. AO	23 25	23 75
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 17 novembre. — *Mairie de Villié-Morgon*. — Consolidation et appropriation du local de la mairie. — 1^{er} lot. Pierre de taille, charpente, ciment, etc. Montant, 2.917 fr. 53. Adjud., M. Lenoble, à Villié-Morgon, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, vitrerie. Montant, 2.306 fr. 80. Adjud., M. Vermoret, à Villié-Morgon, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.782 fr. Adjud., M. Blanchard, à Villié-Morgon, 5 p. 100 de rabais.

Allier. — 24 novembre. — *Mairie de Gannat*. — Construction du pavillon Delarue. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. Montant, 6.215 fr. 78. Adjud., M. Fleury, à Gannat, 9 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 7 décembre. — *Préfecture*. — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Cour. Chemin n° 52. Construction. Montant, 24.500 fr. Soumissionnaires : M. Félix Girard, prix du devis. — MM. Discours, 2 p. 100 — Barbe, 2 p. 100. — Eugène Jullien, 3 p. 100. — Alligier, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Girard, à Saint Etienne-de-Serres, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Sauveur-de-Montagut. Chemin n° 7. Construction. Montant, 16.300 fr. Soumissionnaires : MM. Girard Félix, 15 p. 100. — Discours, 3 p. 100. — Alligier, 15 p. 100. — Girard Henri, 4 p. 100. — Besson, 15 p. 100. — Aimé Clément, 2 p. 100. — Adjud., M. Cluzel, à Saint-Sauveur-de-Montagut, 23 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 3 décembre. — *Hôpital de Dijon*. — Entretien des bâtiments à exécuter, pendant trois années, du 1^{er} janvier 1913 au 31 décembre 1915. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 10.500 fr. Soumissionnaires : M. Eugène Puyard, prix du devis. Adjud., M. Camille Pouletty, 67, rue d'Auxonne, à Dijon, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Henri Lacoutière, rue de Colmar, à Dijon, 3,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 6 000 fr. Soumissionnaires : MM. G. Hory, 5 p. 100. — E. Argenton, 8,50 p. 100 — Adjud., M. Louis Colin, 12, rue du Jardin-des-Plantes, à Dijon, 16,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Marcel Trapon, 8,50 p. 100. — G. Jahan, 13,25 p. 100. — A. Lebron, 14 p. 100. — Adjud., Mme veuve Emile Devaux, 5, rue de l'Arquebuse, à Dijon, 19,65 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie et parquetage. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. A. Munier, 0,01 p. 100. — L. Quillery, 10 p. 100. — Adjud., M. Georges Manière, 130, rue Berbiny, à Dijon, 20 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires : MM. E. Devillebichot, 1 p. 100. — A. Pouletty, 2 p. 100. — A. Deveaux, 2 p. 100. — Adjud., M. Hippolyte Gey, 87, rue Monge, à Dijon, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plomberie, gaz et eau. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. C. Argenton, 1 p. 100. — G. Hory, 8 p. 100. — E. Colot, 16,25 p. 100. — Adjud., M. Pierre Baillet, 63 bis, rue d'Auxonne, à Dijon, 20 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Marbrerie, fumisterie. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaire : M. Ch. Laumay, 6 p. 100. — Adjud., M. Félix Voisin, 2, place du Trente-October, à Dijon, 18,50 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. G. Moreau, 15 p. 100. — A. Marchandon, 18 p. 100. — P. Thomas, 27,40 p. 100. — Ch. Paris, 30 p. 100. — A. Thomas, 37,50 p. 100. — L. Roblot, 38 p. 100. — Adjud., M. Philippe Mourot, 17, rue du Chapeau-Rouge, à Dijon, 25,30 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 7 décembre. — *Mairie de Dijon*. — Travaux de pavage de la chaussée de la place de la République (partie urbaine). Montant, 75.000 fr. Soumissionnaires : M. Félix Deschênes, prix du devis. — MM. N. Marcellin, 0,10 p. 100. — Mme veuve Grillet, 1 p. 100. — Conord, 1 p. 100. — Eugène Martin, 1 p. 100. — F. Groueix, 1,12 p. 100. — Adjud., M. André Martin, 13, rue de Tivoli, à Dijon, 1,30 p. 100 de rabais.

Doubs. — 26 novembre. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Pierrefontaine. Réfection d'une conduite d'eau.

Montant, 24 166 fr. 80. Adjud., M. Hausamaun, à Besançon, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierrefontaine. Réparations à la toiture de l'église. Montant, 2.514 fr. Adjud., M. Castellane, à Pierrefontaine, prix du devis. — 3^e lot. Orchamps-Vennes. Construction d'une école de filles. Montant, 42.697 fr. 33. Adjud., M. Billard, à Morteau, 19 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Orchamps-Vennes. Construction d'un chalet. Montant, 39.787 fr. 50. Adjud., M. Billard, 21 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Orchamps-Vennes. Réparations au réservoir et à la fromagerie du hameau des Ravières. Montant, 1.627 fr. 55. Adjud., M. Terrade, prix du devis. — 6^e lot. Loray. Rectification du chemin n° 2. Montant, 5.724 fr. 10. Adjud., M. Boutté, à Loray, 15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Guyans-Vennes. Achèvement du préau de l'école de Grandchaux. Montant, 1.873 fr. 62. Adjud., M. Boffi, à Guyans Vennes, 16 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Aissey. Réfection du captage de la source de Touillon. Montant, 2.000 fr. 68. Adjud., M. Quartier, à Nods, 11 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Soye. Construction de la couverture du réservoir en ciment armé. Montant, 4.085 fr. 60. Adjud., Société anonyme « Travaux ciment », 2, rue Emile-Augier, à Grenoble (Isère), au prix forfaitaire de 4.000 fr.

Drôme. — 2 décembre. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien et de réparations à exécuter dans les bâtiments départementaux situés dans les communes de Valence et de Bourg-lès-Valence, pendant les années 1913, 1914 et 1915. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Dard, 15 p. 100. — Julien, 16 p. 100. — Colombet, 20 p. 100. Adjud., M. Larouzière, à Bourg-lès-Valence, 22 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, dorure et tenture. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Vollier, 9 p. 100. — Féjot, 12 p. 100. — C. Hayn, 16 p. 100. — Barbe, 17 p. 100. — Mounier, 17 p. 100. — Adjud., M. Ourties, rue Notre-Dame, à Valence, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : MM. Mondon, 3 p. 100. — Chanas, 5 p. 100. — Adjud., M. Marion, avenue Sadi-Carnot, à Valence, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferblanterie, plomberie et fumisterie. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bac, 2 p. 100. — Ferrer, 23 p. 100. — Adjud., MM. Chapon frères, rue d'Atheves, à Valence, 24 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Archier, 4 p. 100. — Bonnardel, 5 p. 100. — Collot, 7 p. 100. — Adjud., M. Fraucou, rue des Balais, à Valence, 8 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 20 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Service municipal de la voirie. Construction d'un pont en béton armé sur le Rhône aux abords des nouveaux abattoirs de la Mouche. Concours public. L'ouvrage aura une longueur de 225 m. 50 environ et une largeur de 20 mètres entre parapets. La dépense prévue est de 1.600.000 fr. Le cautionnement est fixé à 50.000 fr. — En conséquence, les entrepreneurs qui voudraient prendre part à ce concours devront faire parvenir à l'Hôtel de Ville, sous pli cacheté, et avant le 20 janvier 1913, une demande accompagnée des pièces nécessaires. Les concurrents admis recevront le 1^{er} février 1913, au plus tard, sous pli cacheté, pour la préparation de leurs projets, savoir : un exemplaire du cahier des charges-programme ; un plan et un profil en long du pont, à l'échelle de 0.002 par mètre ; un profil en travers à l'échelle de 0,01 par mètre. Ils devront accuser réception immédiatement de cet envoi. Dans les trois mois qui suivront la date d'envoi des pièces ci-dessus les concurrents devront adresser au Maire de Lyon un dossier complet constitué suivant les prescriptions de l'article 90 du cahier des charges-programme. Le pli contenant ce dossier devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon par la poste, recommandé et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville au plus tard le 1^{er} mai 1913, à 5 heures du soir. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. En outre, tous renseignements utiles pourront être demandés à M. l'Ingénieur en chef, directeur du Service municipal de la voirie, 28, rue Bellecordière, à Lyon.

Rhône. — Jeudi 30 janvier 1913, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture, en un lot, de produits réfractaires. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 18 décembre, au chef d'escadron, sous-directeur, membre technique, à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat. — Renseignements dans les bureaux de l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Allier. — Vendredi 10 janvier, 10 h. — *Mairie de Montluçon.* — Amélioration des abords du ruisseau de l'Amaron, au Diéat. Montant, 39.337 fr. 74. Cautionnement, 1.300 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 2 février, 2 h. — *Mairie de Vogué.* — Projet d'adduction d'eau potable. Projet dressé par M. Jamme, architecte à Privas et s'élevant à la somme de 63.029 fr. 04, non compris une somme à valoir de 3.914 fr. 31 pour travaux imprévus, indemnités, etc. Le montant du cautionnement à déposer entre les mains de M. le Receveur municipal, préalablement à l'adjudication, est fixé à la somme de 3.250 fr. — Un certificat de capacité ayant moins de deux années de date, délivré par un architecte ou un ingénieur, sera exigé des concurrents. Il devra constater que le soumissionnaire a exécuté avec soin des travaux du même genre, et d'une importance au moins égale. Ces certificats devront être adressés par lettre recommandée ou déposés contre récépissé au secrétariat de la mairie de Vogué avant le 24 janvier. Après cette date, la Commission arrêtera la liste des entrepreneurs admis à concourir, qui seront prévenus individuellement par lettre recommandée. — Les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie de Vogué, ainsi qu'au cabinet de M. Jamme, architecte à Privas, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 10 janvier, 3 h. — *Mairie d'Aix.* — Travaux et fournitures nécessaires à l'entretien des domaines communaux, du pavé et de la voirie urbaine. Durée du bail : du jour de l'approbation de l'adjudication au 31 décembre 1915. Domaines communaux. — 1^{er} lot. Maçonnerie et charpente. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Maçonnerie de pierre de taille. Cautionnement, 50 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Cautionnement, 160 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Cautionnement, 150 fr. — 7^e lot. Poêlerie et fourneaux. Cautionnement, 50 fr. — 8^e lot. Pavé et voirie urbaine. Cautionnement, 150 fr. — Visa, avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 10 janvier, 3 h. — *Mairie d'Aix.* — Fourniture des robinets de jauge et des appareils pour bouches d'arrosage et d'incendie. Durée du bail : du jour de l'approbation de l'adjudication au 31 décembre 1915. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 18 janvier, 2 h. — *Mairie de Châtillon-sur-Seine.* — 1^{er} lot. Réfection de la couverture de l'église Saint-Jean et des enduits extérieurs. — 2^e lot. Consolidation de la charpente et réfection des maçonneries. Montant, 6.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la mairie.

Gard. — Dimanche 12 janvier, 11 h. — *Mairie de Montclus.* — 1^{er} lot. Chemin n° 2, de Montclus à Monteils. Construction entre la route nationale n° 101 et le hameau de Monteils. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. N° 4 bis, de Montclus à Barnas. Construction entre le chemin de grande communication n° 43 et le hameau de Barnas. Montant, 10.400 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement à la sous-préfecture. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Pont-Saint-Espirit.

Hautes-Alpes. — Samedi 11 janvier, 11 h. — *Préfecture.* — Adduction d'eau potable au hameau de Chapais et améliorations aux fontaines de Montjay. Montant, 16 500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Joubert, agent voyer cantonal à Rosans, auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Hautes-Alpes. — Samedi 25 janvier, 2 h. — *Mairie de Gap.* — Hospices de Gap. Construction d'un pavillon de chirurgie. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 77.401 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 11.059 fr. 50. Cautionnement, 550 fr. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 13.976 fr. 60. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 14.879 fr. Cautionnement, 750 fr. — 5^e lot. Zinguerie, vitrerie. Montant, 9.260 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Peinture. Montant, 8.950 fr. 35. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 9 janvier, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genavois.* — Chessenaz. Agrandissement de la maison d'école. Montant, 19.822 fr. 54. A valoir, 2.082 fr. 22. Total, 21.904 fr. 76. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 26 janvier, 10 h. — *Mairie de Rives.* — 1^{er} lot. Apprieu et Rives. Travaux tendant à l'augmentation des eaux des sources de Contamine, consistant en drains de captage, citernes, canalisations, etc. Montant, 29.824 fr. 91. A valoir, 5.175 fr. 03. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Travaux d'aménagement de la source du Bournet à Rives, consistant en : réservoir d'emmagasinement, canalisations, robinetterie, fontainerie, etc. (commune du Bas-Rives). Montant, 42.573 fr. 66. A valoir, 1.926 fr. 34. Total, 44.500 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Samedi 11 janvier, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot. Mesnay. Aménagement d'un nouveau cimetièr. Montant, 12.264 fr. 15. Cautionnement, 370 fr. Auteurs du projet, M. Braud, architecte à Arbois. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 102. Réparation de la maisonnette de l'ancien péage d'Équevillon servant de logement au cantonnier stationnaire. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 40 fr. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 94, de Mesnay à Salins. Construction d'un aqueduc en tuyaux de ciment de 0,40 et réfection d'une rigole pavée dans la traversée de Bracon. Montant, 850 fr. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 127, de Champagnole à Mouthé. Ecêtement et nivellement de la chaussée aux abords de la gare de Foncine-le-Haut, sur 118 m. 80. Montant, 1.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 16 janvier, 3 h. — *Préfecture.* — Voies ferrées départementales. Chemin de fer d'intérêt local de Gray à Dôle. Réfection de la voie et pavage de la zone affectée à ladite voie dans la traversée de Dôle. — Lot unique. Réfection de la voie et pavage de la zone affectée à ladite voie dans la traversée de la ville de Dôle. Montant, 32.065 fr. 83. Somme à valoir, 2.884 fr. 17. Total, 34.950 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 800 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture du Jura (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 16 janvier, 3 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Bail d'entretien pour cinq années, à partir au 1^{er} janvier 1913. Ces fournitures et travaux sont divisés en deux lots qui seront adjugés séparément. — 1^{er} lot. Entre la Saône et le pont de la Charité à Dôle (Jura). Longueur, 18 k. 403. Importance annuelle des entreprises, 8.000 fr. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 300 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 110 fr. — 2^e lot. Entre le pont de la Charité à Dôle et la limite nord du département du Jura. Longueur, 26 k. 405. Importance annuelle des entreprises, 12.000 fr. Cautionnement provisoire, 420 fr., définitif, 420 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 120 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entre-

preneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (2° division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux de M. l'Ingénieur ordinaire, rue Pasteur, 7, à Besançon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 9 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dôle.* — Construction de chaussées pavées place de la sous-préfecture, rue du Collège et avenue de la Gare. Montant, 50.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Lavie, architecte voyer. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 5 janvier, 10 h. — *Mairie de Viré.* — Construction de réservoirs. Montant, 11.588 fr. 46. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 17 janvier, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Martin-en-Bresse. Restauration et agrandissement de la caserne de gendarmes. Montant, 6.485 fr. 90. Cautionnement, 300 fr. Frais, 180 fr. — Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Lamirand, architecte à Louhans.

Savoie. — Jeudi 30 janvier 1913, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Montaille. Travaux d'adduction d'eau potable. Projet dressé par M. Miège, commis des ponts et chaussées à Albertville. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 79.482 fr. 88. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 2.337 fr. 81. Honoraires de l'architecte, 3.179 fr. 31. Total de la dépense prévue au projet, 85.000 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 4.000 fr. Montant approximatif des frais, 1.300 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture d'Albertville.

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Mercredi 1^{er}, *Faust*. Jeudi, *Thaïs* Vendredi, *la Lépreuse*. Samedi, première d'*Orphée*.

CÉLESTINS Tous les jours, *le Tour du monde en 80 jours*, le vrai spectacle pour vacances. Mercredi et jeudi, matinée.

THEATRE FEMINA Gros succès pour *le Contrôleur des Wagons-Lits*, le désopilant vaudeville de A. Bisson, monté avec un soin tout particulier par l'actif directeur, M. Clémendh. Excellente interprétation et fou rire pendant les trois actes de cette joyeuse pièce, dont l'éloge, certes, n'est plus à faire. Tous les soirs, représentation à 8 h. 1/2. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Location de 10 heures du matin à 7 heures du soir, sans augmentation de prix. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre symphonique.

HORLOGE-THEATRE-CONCERT Depuis vendredi l'Horloge posède une grande vedette parisienne qui vient de triompher à la Scala de Paris : le populaire chanteur excentrique Fortugé, chaque soir, ne peut quitter la scène sans avoir interprété cinq ou six de ses récentes créations. Fortugé passe à 9 heures, car à 9 h. 10 commence le colossal succès de gaieté, *Casimir*, cette spirituelle comédie dont les trois actes sont une suite continuelle de gros effets de rire. Mercredi, matinée.

SCALA-THEATRE Public nombreux et choisi pour applaudir des programmes vraiment magnifiques, où figurent d'amusantes vues comiques, d'intéressantes vues scientifiques d'émouvantes scènes dramatiques, nombreuses actualités et les phonoscènes et filmparlants, toujours très en faveur.

CINEMA PATHÉ-GROLEE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

ROYAL-CINEMA 20, place Bellecour, angle de la rue de la Charité. — Si le spectacle cinématographique est de plus en plus en faveur, il est certain que Royal-Cinéma y contribue largement par son choix magnifique de vues artistiques et inédites. Le programme d'hier fut, en effet, digne de ce luxueux établissement. Nous avons particulièrement remarqué une série de vues très intéressantes d'un voyage en Turquie ; le Shérif audacieux, drame émouvant ; Jim enterre sa vie de garçon, amusante comédie ; l'Affaire du Flacon de sels, curieuse aventure du détective Lambert Chase ; un beau drame, l'Otage, plein de passionnantes péripéties ; une Bourrasque sur la Côte d'Argent, superbe film d'art ; le Bonheur qui passe, touchante page de la vie ; Polydor change de peau, Fricot porte-bonheur, films d'un comique irrésistible, et surtout, parmi les vues sensationnelles d'actualité, l'Entrée des troupes bulgares à Kirk-Kilissé. Mais le principal attrait consista en deux grands Arbres de Noël surchargés de jouets qui suscitèrent les convoitises des tout petits, et la distribution de ces jolies choses, qui se continuera durant toute la période des fêtes, mit en joie aussi bien les parents que les enfants.

Tous les jours, séances sans interruption de 2 h. 1/2 à 6 heures, soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux portes, il est recommandé aux familles de retenir leurs places à l'avance, sans augmentation de prix, à la location, téléphone 51-99.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, — 02614

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 79

**Fournisseurs
de la Construction**

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et Cl., 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRICKS. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION

pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 68, Rue de la Vilette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques

à l'encre
de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon

— LYON —

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

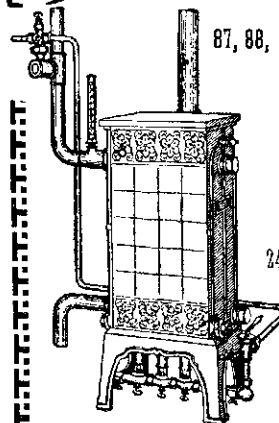
Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.76

Renseignements
et

Notices sur demandes



OMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

A VENDRE

LYON-MONPLAISIR. — TERRAIN BIEN PLACE

On prêterait pour construire

S'adresser n° 696, AGENCE FOURNIER, Lyon.

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Général Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - T. H. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON